



ITALIE : Sous la grue la victoire

(de la bonne politique)

Par [Federica Grandis](#)

Mondialisation.ca, 18 novembre 2010

[Gruppo Abele](#) 18 novembre 2010

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#), [Loi et Justice](#)

Et à la fin Arun, Sayad, Rachid et Jimi sont descendus de la grue. A 20h50 lundi soir (15 novembre 2010), après avoir vécu 15 jours au sommet d'un pylône d'acier, les quatre immigrés ont quitté leur bastion, en signant la fin d'une affaire qui jusqu'au bout a paru impossible à débloquer. Avec l'engagement déterminant des représentants de Cgil et Cisl (confédérations syndicales plus ou moins équivalents à CGT et CFDT ici, Ndt), des communautés ethniques de Brescia, d'un groupe d'universitaires juristes et de deux prêtres, père Mario Toffari de Caritas et don Fabio Corazzina, ex coordinateur national de Pax Christi, à présent curé de Santa Maria in Silva à Brescia. Nous avons demandé à don Corazzina de nous raconter ce qui est arrivé hier soir (lundi 15 novembre,) sous la grue.

Avant de parler de ce qui est arrivé hier soir, partons du commencement. Qu'est-ce qui a poussé Arun, Sayad et les autres à monter dans cette grue ? Comment sont-ils arrivés à accomplir ce geste ?

Derrière l'histoire d'Arun et des autres jeunes il y a un profond malaise. Et, surtout, il y a une loi, la Bossi-Fini, qui n'a pas permis leur régularisation. C'est une loi aux limites de la constitutionnalité et qui crée des discriminations jusqu'entre les immigrés eux-mêmes : à cause de quoi badanti et colf peuvent être régularisés, mais des menuisiers et des ébénistes non. Quand on demande à ces jeunes de respecter la légalité on oublie que la loi porte en elle de tels problèmes et contradictions qu'elle en rend l'observance ardue. Ceci est le préalable d'où part la tragédie de Brescia et d'où partent de nombreuses autres tragédies actuelles. Parfois grandes et « publiques » comme celle-ci, d'autres petites, qui se déroulent dans le silence et souvent se cèlent entre les plis et les dossiers de la bureaucratie.

Par exemple ?

Restons à Brescia. 1.700 demandes de régularisation présentées depuis le mois d'août ne pourront pas être reçues pour des raisons absolument inacceptables. Beaucoup d'ouvriers étrangers ont eu par exemple des contrats faux, pour lesquels les employeurs ne se sont pas présentés en Questure (préfecture de police, NdT). Des centaines de personnes, à cause du fameux « délit de clandestinité », se sont retrouvés « hors la loi » du jour au lendemain, à Brescia ou ailleurs. Nous sommes face à une loi qui piétine l'idée de légalité et qui semble s'acharner contre ceux qui fuient la misère, la discrimination, l'oppression, les guerres. Changer la loi ne revient certainement pas à la Questure, ni à la préfecture, ni aux syndicats, ni aux diocèses : c'est une question de bon gouvernement et de bon engagement politique. Et le gouvernement sur ces thèmes là n'a certes pas donné un bon exemple.

Cette affaire semble avoir réveillé la société civile brescienne, puisque la descente des quatre ouvriers de la grue a été le fruit d'une concertation à laquelle ont pris part des associations, des syndicats, des diocèses. Une nouvelle phase est-elle en train de s'ouvrir ?

A part quelque instrumentalisation sans importance et qui n'a fait émerger qu'une petite partie minoritaire du grand mouvement qui s'est créé autour d'Arun et des autres jeunes, l'affaire a eu un impact tel qu'une requête forte a émergé des territoires, des autorités compétentes et de la société civile : nous devons reprendre en main la Bossi-Fini et en réécrire pas mal de passages. Ce qui est arrivé à Brescia s'insère dans une question qui concerne tout le pays : on ne peut pas d'un côté en appeler au besoin de légalité et de tolérance zéro et de l'autre ne pas mettre l'étranger qui cherche un régularité dans les conditions de pouvoir la réaliser. C'est ainsi que s'ouvrent des tragédies effroyables, dont la grue de Brescia a été, jusqu'à hier soir heureusement, un symbole.

Qu'est-ce qui a convaincu Arun et les autres de descendre ?

Un travail qui a commencé dimanche avec syndicats et diocèses et qui a impliqué plusieurs avocats : nous sommes arrivés à obtenir pour les ouvriers qui étaient sur la tour une proposition précise. Dans le document, en résumé, on disait trois choses : d'abord que se serait ouverte une négociation par l'intermédiaire de quoi on re-vérifierait toutes les demandes de régularisation initialement rejetées ; ensuite, qu'on garantirait la possibilité d'une permanence vigilante pour maintenir une attention forte sur ce thème ; troisièmement, qu'on garantirait à ces jeunes une tutelle juridique, afin qu'ils ne soient pas pris et expulsés à peine descendus. Par l'intermédiaire d'avocats et de médiateurs égyptiens, marocains et pakistanais nous sommes arrivés à les faire descendre. Il est clair que ces moments-là n'ont pas été du tout faciles : la plus grande préoccupation était de surveiller la santé et même la vie de ces gens. Aujourd'hui heureusement ils vont tous bien et ils sont conscients d'avoir atteint au moins en partie un double objectif : non seulement la possibilité de rester dans notre pays mais aussi la réouverture d'un débat sur la question de l'immigration. Processus que nous nous engageons, maintenant, à soutenir en demandant la réouverture de négociations institutionnelles, malgré toute la rigidité du gouvernement.

Comment le cri de détresse de ces quatre jeunes a-t-il changé la ville ?

Pour Brescia ça a été un moment délicat et difficile. On ne pouvait pas bien sûr prolonger davantage ce type d'action parce que trop de tensions se créaient, sans par ailleurs que ne s'ouvrent de phases de confrontation, qui étaient ce que demandaient les quatre jeunes. Dès le premier jour de siège on a tenté de construire une négociation : avec le préfet, les avocats, les syndicats, la société civile, les diocèses et les associations, tous ensemble, nous avons essayé laborieusement mais avec succès de construire une solution. Brescia est la ville où le pourcentage de présence d'étrangers est le plus haut par rapport au nombre d'habitants, mais c'est aussi une réalité de capacité d'accueil. Bien sûr, nous vivons un moment où sont très forts aussi la fermeture sur soi et les égoïsmes, mais je crois qu'il y a de bons anti-corps, comme l'a démontré aussi cette affaire. Et c'est là-dessus que nous, avec Arun et les autres, nous continuerons à travailler.

Edité par Gruppo Abele

<http://www.gruppoabele.org/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/1063>

Pour plus d'informations sur Gruppo Abele (qui a aussi soutenu l'association Libera regroupant des initiatives anti-mafia -dont la production des excellentes pâtes bio « il g-i-

usto di Sicilia » fabriquées à partir de blé cultivé sur des terres confisquées aux boss mafieux en Sicile) voir :

<http://www.gruppoabele.org/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/8>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

La source originale de cet article est [Gruppo Abele](#)

Copyright © [Federica Grandis](#), [Gruppo Abele](#), 2010

Articles Par : [Federica Grandis](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca